

METTRE FIN AU CONTRAT D'UN(E) ASSISTANTE MATERNELLE : TOUTES LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS !



AU SECOURS JE NE SAIS PAS PAR OÙ COMMENCER POUR LICENCIER MON ASSISTANTE MATERNELLE ?!



Nous avons eu une place en crèche pour Louise.
Comment mettre fin au contrat de son assmat?



Quel va être concrètement le coût
pour moi de cette fin de contrat ?



Il paraît que mon assmat a droit à
des indemnités de licenciement ?



Envoyer une lettre de licenciement,
est-ce vraiment obligatoire ? Je ne
peux pas juste lui dire que Bébé ne
vient plus ??



SOLDE DE TOUT COMPTE, ATTESTATION PÔLE
EMPLOI, CERTIFICAT DE TRAVAIL... ? ÇA
VEUT DIRE QUOI TOUT ÇA ?



J'AI ENVOYÉ LA LETTRE DE LICENCIEMENT À L'ASSISTANTE MATERNELLE... Y'A T'IL
D'AUTRES DÉMARCHES À FAIRE QUAND ON MET FIN À UN CONTRAT DE TRAVAIL ?



DEMANDEZ LE PROGRAMME

Dans ce guide vous trouverez les informations utiles pour la fin de contrat d'une assistante maternelle.

1. Comment me séparer de ma nounou ? Une question à se poser avant de commencer ;-) !
2. Tic, tac ! Combien de temps faut-il compter pour mettre fin à un contrat ?
3. J'ai choisi le licenciement. Par quoi dois-je commencer ?
4. Et le licenciement pour faute grave ou retrait d'agrément, ça se passe comment ?
5. Bientôt le dernier jour de travail de mon assistante maternelle. Comment calculer son solde de tout compte ?
6. Ai-je des documents à lui remettre en fin de contrat ?

1. Comment me séparer de ma nounou ? Une question à se poser avant de commencer ;-) !

**Je suis un simple parent employeur, je n'y connais rien.
Je ne vais donc pas licencier mon assistante maternelle,
il suffit que je lui dise que mon enfant ne vient plus ?**

Et non ! En dehors de la période d'essai, si vous ne souhaitez plus que votre assistante maternelle garde vos enfants, vous devez mettre fin en bonne et due forme à son contrat en suivant une procédure de licenciement.

La licencier, OK, mais pour quel motif ?

La loi a pris en compte le fait que les parents employeurs ne sont pas des spécialistes du droit et que licencier son assistante maternelle est une démarche logique quand l'enfant grandit : il n'y a pas besoin de justifier légalement ce licenciement, sauf en cas de faute grave.

Il suffit d'indiquer « retrait d'enfants » dans la lettre de licenciement de l'assistante maternelle.

Il vaut mieux néanmoins avoir un vrai motif de licenciement, en cas de contestation : ne l'indiquez pas

dans la lettre de licenciement, mais gardez-le tout de même en tête.

Et si mon assistante maternelle est enceinte ?

C'est le seul cas où le licenciement est très difficile, voire impossible.

Si vous souhaitez licencier votre assistante maternelle avant son congé maternité ou dans les 10 semaines qui le suivent, il n'y a que deux justifications possibles :

- une faute grave de l'assistante maternelle
- un motif **impératif et étranger à la grossesse**.

Il est dans tous les cas absolument **illégal** de licencier une assistante maternelle pendant son congé maternité.

Y'a-t-il des cas où le licenciement de mon assistante maternelle est obligatoire ?

Oui : vous devez obligatoirement licencier votre assistante maternelle si son agrément est suspendu ou retiré, même si vous n'êtes pas d'accord avec cette décision.

Et la démission ?

Si votre assistante maternelle a démissionné, vous n'avez rien à faire en tant qu'employeur, sauf en fin de préavis. Vous pouvez dans ce cas aller directement à l'étape du calcul du solde de tout compte.

Pour aller plus loin : nos fiches pratiques

[Le licenciement de l'assistante maternelle](#)

[La démission de l'assistante maternelle](#)

Vous avez déjà oublié les détails de ce que vous avez lu au début de ce guide ?

Ce n'est pas grave. Vous n'avez pas à devenir expert en assmat, ça c'est notre job !

C'est pour ça que nous vous avons préparé une **trousse à outils qui vous guide pas à pas en fonction de VOS dates, de VOS contraintes, de VOTRE situation.**

[Cliquez là pour une fin de contrat sans prise de tête et sans risques](#)



Au final, tout le monde était content !

J'étais tout à fait démunie** et inquiète de ne pas y arriver et vraiment grâce aux outils [Zen avec mon Assmat], **tout a été tellement plus simple.

J'ai effectué les démarches en temps et en heures, j'ai compris les calculs, pu établir les documents correspondants et au final tout le monde était content.

Lila, maman de Maëlys, Lyon

2. Tic, tac ! Combien de temps faut-il compter pour mettre fin à un contrat ?

Bibou commence l'adaptation en crèche dans une semaine! Je dois mettre fin au contrat au plus vite !

Et oui mais... cela va être difficile !

Car quel que soit le mode de rupture de contrat choisi, certains délais sont incompressibles. Il y a de plus dans tous les cas un préavis à respecter : s'il ne peut pas être effectué, il devra être rémunéré.

Quels sont ces « délais incompressibles » ?

Dans le cas d'un licenciement simple (retrait d'enfants), il faut compter quelques jours pour la procédure de licenciement (rédaction et envoi de la lettre de licenciement) plus le préavis : **15 jours** si votre assistante maternelle a **moins d'un an d'ancienneté ; 1 mois sinon.**

Dans le cas d'un licenciement pour faute grave, compter environ 10 jours pour la procédure de licenciement (entretien préalable et envoi de la lettre de licenciement) mais aucun préavis ne sera à effectuer.

Pour aller plus loin : nos fiches pratiques

[Le préavis de l'assistante maternelle](#)

[Le calcul de l'ancienneté de l'assistante maternelle](#)

Vous voulez avoir directement les dates de la procédure, en quelques minutes, et sans faire de calcul ?

Notre offre [A moi la fin de contrat Zen](#) est exactement ce qu'il vous faut : un calculateur des dates de la fin de contrat, qui vous indique aussi l'ancienneté de la nounou, un calculateur de solde de tout compte qui calcule à votre place les montant dus ... et bien d'autres outils magiques !

[Cliquez là pour vous simplifier la vie : tous les outils, pour tout calculer sans vous tromper !](#)



Un esprit allégé !

La fin de contrat est toujours un moment délicat pour les parents et les nounous. Les outils Zen avec mon Assmat nous ont vraiment aidés en nous allégeant l'esprit.

Emilie, maman de Sarah, Elbeuf

3. Par quoi dois-je commencer pour licencier mon assistante maternelle ?

Combien d'étapes dans la procédure de licenciement simple (retrait d'enfants) ?

Il y a 5 étapes dans une procédure de licenciement « simple » (retrait d'enfants »).

- ① Je prépare mon licenciement : je rédige la lettre, je fais un planning avec les dates de la procédure
- ② J'envoie la lettre de licenciement par la Poste ou je la remets en mains propres contre décharge
- ③ La lettre est présentée à mon assistante maternelle par le facteur : son préavis débute
- ④ Mon assistante maternelle effectue son préavis (ou je l'en dispense) sauf en cas de faute grave.
- ⑤ Je paie son solde de tout compte et lui donne les documents de fin de contrat (attestation Pôle emploi, certificat de travail...)

Que doit contenir la lettre de licenciement ?

La [lettre de licenciement](#) doit simplement mentionner les termes « retrait d'enfant ».

Elle doit également préciser si le préavis doit être exécuté par la salariée. Enfin elle détaille les documents qui seront remis en fin de contrat.

Attention : cette lettre doit être datée et signée.

Des délais à respecter ?

La date d'envoi de la lettre de licenciement doit être calculée précisément car, si le préavis peut être un peu raccourci à la demande des parents (mais dans ce cas il devra être rémunéré), il ne peut pas être allongé (sauf accord écrit de la nounou).

Si l'assistante maternelle a plus d'un an d'ancienneté par exemple, son contrat se terminera au plus tard 1 mois après la 1^{ère} présentation de la lettre de licenciement par la Poste.

Et sinon, combien de temps dure le préavis ?

Cela dépend !

En cas de faute grave ou de licenciement suite à une suspension ou un retrait d'agrément, pas de préavis !

Et sinon, la [durée du préavis](#) dépend de l'ancienneté de votre assistante maternelle :

Ancienneté à la date d'envoi de la lettre de licenciement	Durée du préavis	Attention: si des congés payés sont pris pendant le préavis, ils prolongent sa durée !
Inférieure à 1 an	15 jours calendaires	
Plus d'un an	1 mois calendaire	

Pour aller plus loin : nos fiches pratiques

[La lettre de licenciement de l'assistante maternelle](#)

[Le préavis de l'assistante maternelle](#)

Vous aimeriez fermer les yeux, claquer des doigts et que tout soit calculé pour vous : les dates, le montant du solde de tout compte... ?

Nous avons préparé ce qu'il faut vous : une trousse à outils qui fait tout ça pour vous. Un jeu d'enfants, vraiment !

[Cliquez là pour 100% de zénitude avec votre assmat en fin de contrat et zéro calcul à faire](#)



Vous m'avez permis de gagner un temps précieux !

*Vous m'avez permis de gagner un temps précieux, **et surtout une tranquillité d'esprit**, c'est essentiel !*

Sylvie, maman de Nolan, Antony

4. Et le licenciement pour faute grave ou retrait d'agrément, ça se passe comment ?

Combien d'étapes dans la procédure de licenciement pour faute grave ?

Il y a 5 étapes dans une procédure de licenciement pour faute grave.

- ① Je prépare mon licenciement : je formule la faute, je liste les faits et les preuves, je fais un planning avec les dates de la procédure
- ② Je convoque mon assistante maternelle à un entretien préalable à son licenciement
- ③ Lors de l'entretien, j'explique à mon assmat ce que je considère comme une faute grave
- ④ Je rédige et j'envoie la lettre de licenciement par la Poste ou je la remets en mains propres contre décharge, en y listant précisément les faits reprochés, les preuves ou témoignages, etc.
- ⑤ Je paie le solde de tout compte et donne les documents de fin de contrat (attestation Pôle emploi, certificat de travail...)

J'ai reçu une lettre : l'agrément de mon assistante maternelle lui a été retiré. Que dois-je faire ?

En cas de suspension, de retrait ou de non-renouvellement de l'agrément de votre assmat, vous DEVEZ rompre le contrat, quelle que soit votre volonté de continuer à travailler avec elle. Cette rupture s'impose à vous, même si votre assmat perd son agrément suite à la naissance de son bébé.

A noter : vous pouvez réembaucher par la suite cette personne pour être garde d'enfants à VOTRE domicile mais ce sera un nouveau contrat, avec de nouvelles conditions de travail, de rémunération etc

Vous devez dans ce cas **envoyer en AR une lettre de retrait forcé de l'enfant entraînant la rupture du contrat.**

Le contrat **prend fin à la date de notification de la suspension ou du retrait de l'agrément** de votre

assistante maternelle, ou à son retour du congé maternité si elle perd son agrément suite à la naissance de son bébé.

Dans ce cas, **aucun préavis ne peut être effectué par l'assmat : celui-ci est donc non effectué non rémunéré.**

Pour aller plus loin : nos fiches pratiques

[La suspension, le retrait ou le non-renouvellement de l'agrément de l'assmat](#)

[Le licenciement pour faute grave.](#)

Vous voulez aller directement au résultat, en quelques minutes, et sans faire de calcul ?

Notre offre [A moi la fin de contrat Zen](#) est exactement ce qu'il vous faut : un calculateur des dates du licenciement, un calculateur de solde de tout compte, des lettres de licenciement pour toutes les situations ...et bien d'autres outils magiques !

[Cliquez là pour vous simplifier la vie : tous les outils, pour tout calculer sans vous tromper !](#)



Tout m'a été utile !

Tout m'a été utile, les explications pour chaque étape, le calendrier, les aides aux calculs de solde de tout compte et modèles de lettres de licenciement et de documents de fin de contrat.

Nicolas, papa de Nathan

5. Bientôt le dernier jour de travail de l'assmat. Comment calculer son solde de tout compte ?

Qu'est-ce au juste que le solde de tout compte ?

Bonne question ! Le solde de tout compte, ce sont toutes les sommes dues à votre « nounou » en fin de contrat.

Il se compose :

- du salaire du dernier mois
- d'une indemnité compensatrice de préavis s'il n'a pas été effectué à votre demande
- d'indemnités de licenciement
- des indemnités de congés payés, et/ou de congés supplémentaires (fractionnement, Enfants à charge...)
- le cas échéant une régularisation de salaire (en année incomplète)

Dois-je verser des indemnités de congés payés à mon assmat en fin de contrat ?

Oui, vous devez lui régler des indemnités de congés payés, de deux ordres :

- une indemnité de congés payés acquis au 1^{er} Juin dernier et non encore pris
- une indemnité de congés payés en cours d'acquisition.

Il est de plus possible de devoir dans le solde de tout compte régler des congés de fractionnement ou des congés enfants à charge.

Pour calculer le montant de cette indemnité de congés payés, vous devez :

- prendre en compte le type de contrat de l'assmat : année complète ou incomplète
- comparer deux méthodes : celle dite des « 10% » et celle du maintien de salaire, et retenir la plus favorable à votre assistante maternelle
- prendre en compte les sommes déjà versées au titre des indemnités de congés payés.

L'indemnité de licenciement, je la dois dans tous les cas ?

L'indemnité de licenciement n'est due que si votre assistante maternelle a plus d'un an d'ancienneté et si vous ne le licenciez pas pour faute grave ou lourde.

Aucune indemnité n'est due en cas de démission.

Et je la calcule comment, l'indemnité de licenciement?

Elle est de 1/120e du total des salaires **nets** versés à votre assistante maternelle depuis le début du contrat.

Comment calculer l'ancienneté de mon assistante maternelle ?

Pour cela ajoutez les périodes de travail et les périodes de congés payés, congé maternité, accident du travail, maladie professionnelle, préavis non exécuté de votre fait et congé parental (pour la moitié de sa durée).

Si l'assistante maternelle a gardé plusieurs de vos enfants, son ancienneté se calcule depuis l'arrivée du premier enfant gardé jusqu'au départ du dernier enfant accueilli.

Dois-je payer une régularisation de salaire à mon assistante maternelle ?

Si votre enfant est accueilli **en année incomplète** (moins de 47 semaines par an) cette régularisation est **obligatoire** dans le solde de tout compte.

On la calcule en comparant le nombre d'heures rémunéré et le nombre d'heures travaillées. Si toutes les heures d'accueil n'ont pas été rémunérées, alors vous devez une régularisation à votre assistante maternelle.



ATTENTION : si vous avez rémunéré plus d'heures que le nombre d'heures travaillées, **vous ne pouvez pas vous « rembourser » de ces heures payées en trop sur le solde de tout compte.** Elles sont perdues.

En année complète, aucune régularisation n'est due.

Et ce solde de tout compte, je le déclare à Pajemploi ? Et aux impôts ?

Oui. Tous les montants ci-dessus doivent être déclarés à Pajemploi **sauf les indemnités de licenciement.**

De la même façon, tous les montants ci-dessus peuvent bénéficier du crédit/réduction d'impôts « Garde d'enfants de moins de 6 ans » **sauf** les indemnités de licenciement.

Pour aller plus loin : nos fiches pratiques

[Le solde de tout compte de l'assistante maternelle](#)

[Les indemnités de licenciement de l'assmat](#)

[Les indemnités de congés payés en fin de contrat](#)

Vous avez déjà mal à la tête rien que de penser à tous ces calculs à faire ?

La bonne nouvelle, c'est que nous avons une [trousse à outils qui fait tout ça pour vous.](#)

En quelques minutes. Si si !

[Cliquez là pour ... tous les calculs sans rien calculer !](#)



J'ai été convaincue et j'envoie tous les parents vers votre site !

Les parents de Killian ont calculé mon solde de tout compte avec les outils Zen avec mon Assmat il y a deux ans. J'ai été convaincue : les calculs étaient justes (j'avais trouvé les mêmes montants de mon côté !), les modèles de documents très bien faits. Depuis j'ai pris l'habitude d'envoyer tous « mes » parents vers votre site quand arrive l'heure de la séparation !

Nanou, assistante maternelle, Dijon

6. Ai-je des documents à lui remettre en fin de contrat

Je vois mon assistante maternelle pour la dernière fois demain ! Que dois-je lui donner ?

Lors du dernier jour de travail de votre assistante maternelle, vous devez lui remettre **obligatoirement** les documents de fin de contrat :

- un certificat de travail qui mentionne la nature de l'emploi occupé, la date d'embauche, et de fin de contrat, les conditions éventuelles de la portabilité de la prévoyance
- une attestation Pôle emploi qui permettra à votre assmat de percevoir des indemnités chômage si elle ne retrouve pas immédiatement un autre enfant à garder
- un reçu pour solde de tout compte qui détaille les sommes perçues à ce titre

Et si vous le souhaitez, vous pouvez lui écrire une lettre de référence qui l'aidera peut-être à trouver de nouveaux parents-employeurs.

Une attestation Pôle emploi ? Je trouve ça où ?

Vous devez vous procurer cette attestation sur le [site internet de Pôle emploi](#).

Commencez par créer un « Espace employeur » (pour particulier employeur) puis connectez-vous à cet espace : vous y trouverez des attestations pré remplies avec vos coordonnées.

Complétez-en une avec :

- les coordonnées de votre assistante maternelle
- les salaires versés lors des 12 derniers mois
- le montant des « précomptes » Pôle emploi (charges **salariales** « Chômage ») des 12 derniers mois
- le montant du solde de tout compte

Puis imprimez-la et remettez-la à votre assistante maternelle

Pour aller plus loin : nos fiches pratiques

[Les documents de fin de contrat de l'assistante maternelle](#)

Vous n'avez pas envie de passer des heures à rédiger ces documents, chercher sur Internet comment les remplir, vérifier 3 fois ce que vous avez indiqué ?

Ca tombe bien : avec les outils [A moi la fin de contrat Zen](#), vous n'avez rien d'autre à faire que de suivre les instructions pour avoir tout bon 😊

[Cliquez là pour vous laisser guider de A à Z !](#)



Sereinement et dans la bonne humeur !

Je vous remercie de l'aide apportée, nous avons pu grâce à vous finir le contrat sereinement et dans la bonne humeur.

Corinne, assistante maternelle, Argenteuil

Vous voulez vous séparer de votre assmat tout en restant en bons termes °?

[Découvrez la formule A moi la fin de contrat Zen](#)

Vous êtes proches de la fin de contrat et avez envie de :

- ... **suivre une démarche limpide**, avec des explications qui vous accompagnent pas à pas, pour que la fin de contrat se passe en douceur, sans stress
- ... **assurer à votre assmat que ses droits sont respectés**, qu'elle percevra tout son dû en fin de contrat, et que vous ferez tout dans les règles afin de la tranquilliser, de pacifier la situation
- ... **disposer de documents simples à remplir, d'outils de calcul automatiques**, avec des explications associées, tellement claires que vous pourriez vous-mêmes tout réexpliquer à votre assmat ? Et même ensuite à tous vos amis jeunes parents ?
- ... **être sûrs du montant du solde de tout compte** au centime près ? Et si en plus on vous donnait des astuces légales pour que la fin de contrat coûte moins cher, sans léser la nounou ?

La [formule A moi la Fin de contrat Zen vous permettra tout cela](#),
sans y passer des heures, sans être un expert en droit du travail,
tout en **préservant la bonne entente avec votre assistante maternelle !**

A moi la fin de contrat zen ►

Notre mission : aider les parents à être sereins

Nous sommes Sophie & Yves, deux parents (et employeurs) de longue date.



Moi, Sophie, j'ai employé 3 assistantes maternelles et 5 gardes d'enfants à domicile pour mes 3 enfants. Avec l'une d'elles, après un licenciement, **j'ai vécu** il y a 10 ans **le cauchemar des prud'hommes**,

la mise en accusation alors que je pensais avoir "tout bien fait". C'était stressant et injuste : je n'étais employeur que parce qu'il n'y avait pas d'autre solution pour faire garder mes enfants, pas par choix.

Prise de panique, j'ai juré, mais un peu tard « qu'on ne m'y prendrait plus » : je me suis formée, j'ai appris et j'ai décidé d'aider à mon tour les autres parents autour de moi, amis et famille, dont ...

... **Yves** qui était en train de se séparer de sa garde d'enfants après l'entrée de son petit dernier au collège et a trouvé qu'avec des



explications claires, il était facile de mettre un terme au contrat d'une nounou dans de bonnes conditions pour tout le monde.

Il connaît bien le domaine des assistantes maternelles car sa sœur a exercé ce métier pendant 15 ans. Il lui demande souvent son avis parce qu'il est important que Zen avec mon Assmat aide les parents ET les assmats.

Ensemble, nous avons décidé d'aider les parents employeurs à être plus sereins.

Depuis la création de Zen avec mon Assmat, **nous avons aidé plus de 7.000 parents** à partir du bon pied lors de l'embauche de leur assmat, à gérer sereinement la paie, les congés, les absences de leur nounou ou à se séparer de leur assistante maternelle en bons termes, sans conflit

Pour + de conseils



[Suivez-nous sur Facebook](#)



[Suivez-nous sur Google+](#)